

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 4 décembre 2020

L'an deux mil vingt le quatre décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : MM Alves Da Silva Laëtitia (arrivée à 19h22), Baudras Fabrice, Bernier Jean-Louis, Chautemps Marc, Dupin François, Forgeais Damien (arrivé à 19h45), Laurent Denis, Nold Michel, Pépin Eric, Poinson Pascale, Poinot-Sémali Marion, Renaud Séverine, Renaud Steve, Robin Nathali,

EXCUSEE: Mme Stéphan Cathy

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Eric Pépin

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

- **Ingénierie Côte-d'Or**

Le principe de l'adhésion à Ingénierie Côte-d'Or a été voté lors d'un précédent conseil. Néanmoins, le formalisme implique de suivre un modèle bien précis de délibération. Ce modèle est adopté à l'unanimité.

- **Adjoint technique (agent d'entretien et accompagnatrice scolaire)-
Suppression et création de poste**

Vanessa SOTO occupe actuellement un poste créé sur la base d'un accroissement d'activité lié à la crise sanitaire. Il convient de supprimer ce poste et de le remplacer par un poste permanent susceptible d'être occupé par un agent contractuel (possibilité offerte notamment aux communes de moins de 1000 habitants). Il s'agit d'un poste à temps partiel à raison de 33 heures par semaine (catégorie C). Il faut également prévoir la possibilité de recourir à des heures complémentaires (notamment en raison de la nécessité de désinfecter entre midi et treize heures.) La proposition est adoptée à l'unanimité/

- **Ecole - Renouvellement de la semaine à 4 jours**

A l'unanimité, et conformément à l'avis rendu par le Conseil de l'école, il est décidé de maintenir la semaine à 4 jours.

- **Adhésion au CAUE**

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est un organisme (association) qui apporte son expertise auprès des communes et des particuliers. Nous l'avons consulté récemment dans le cadre de la politique de fleurissement, notamment pour ce qui concerne les différents massifs du village. La Commune a déjà adhéré en 2006. Il est proposé de reprendre une adhésion dans la mesure où nous serons amenés à le consulter à plusieurs reprises durant le mandat. Le coût est de 0,20€ par habitant (soit 174,40€ pour 872 habitants). La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **MNT - Avenant au contrat maintien de salaire**

La mairie a souscrit un contrat sans participation financière avec la Mutuelle Nationale Territoriale qui permet aux agents de souscrire une garantie maintien de salaire. Le contrat arrive à échéance. A l'unanimité, il est décidé de le renouveler.

- **Contrôle de la qualité de l'air dans les écoles**

Ce point est reporté car nous n'avons pas encore tous les renseignements demandés.

- **Vente portion parcelle H1887**

Les discussions n'ont pas encore permis de trouver un compromis, la décision est donc reportée.

- **Délibération modificative produit de cession des immobilisations (budget commune et budget lotissement)**

Il s'agit de faire le point budgétaire entre ce qui, pour cause de vente ou d'achat, est sorti ou entré dans les inventaires des budgets. Par exemple, pour le budget lotissement, la création de la rue de la Houblonnière, ou pour le budget commune, l'acquisition de la parcelle H 1912 qui prolonge la rue Césaire Huot. Les délibérations modificatives sont adoptées à l'unanimité.

- **Constitution de servitude - canalisation GRDF**

GRDF a besoin de faire passer des canalisations sur des parcelles communales pour le développement d'une usine de méthanisation sur le territoire de la Commune d'Echevannes. Cela concerne trois parcelles :

CR n°68 Chemin rural dit des carrières (348ml)

CR n° 8 chemin rural dit de Saint Michel (2021 ml)

CR n°61 Chemin rural dit des breleux (146ml)

A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer les conventions de servitude.

- **Classement en voirie communale mise à jour du tableau**

Au 1er janvier 2021, la longueur de la voirie communale s'élèvera à 9 765 mètres linéaires (unanimité).

- **Travaux de voirie - Route du logis et rue Bombonnel**

Il est nécessaire de réaliser un trottoir sur une partie de la route du logis. Par ailleurs, afin de bénéficier de subventions plus importantes (augmentation, en raison de la crise sanitaire, des taux 2021 de l'appel à projet voirie), il est préférable d'avancer les travaux de la rue Bombonnel à la fin de l'année prochaine.

En l'état actuel (d'autres devis seront demandés), les travaux peuvent être chiffrés comme suit:

- Route du logis: 7 200€ H.T.
- Rue Charles Bombonnel: 85 378.68€ H.T.

Des subventions seront sollicitées au titre de l'appel à projet voirie.

- **Aire de jeux**

Afin de pouvoir solliciter la subvention Village Côte-d'Or, il est nécessaire que le Conseil approuve le projet de création d'une aire de jeux. Pour l'instant, le devis obtenu pour les jeux et leur pose fait apparaître un coût d'environ 25 000€. A ce prix s'ajoutent les travaux de terrassement. Nous n'avons pas encore les devis, mais on peut prendre une estimation haute de 15 000€.

Les subventions suivantes seront sollicitées :

- > Appel à projet Village Côte d'Or
- > Dotation d'équipement des territoires ruraux
- > Dotation de soutien à l'investissement local :

Le programme des travaux est adopté l'unanimité.

- **Loyer et charge du studio 12 rue du four banal**

Le montant du loyer du studio communal doit être révisé. En effet, ce logement fait 44 mètres carrés en duplex si bien que la pièce à vivre est très petite. Le loyer de 400€ n'est donc pas justifié. Il est proposé de le diminuer de 50€. Par ailleurs, les charges sont actuellement estimées à 40€, il y a lieu de les augmenter de 10€. La proposition est adoptée à l'unanimité

- **Agents communaux - Entretien annuel**

Les collectivités ont pour obligation de proposer à leurs agents un entretien annuel pour fixer des objectifs, évaluer leurs résultats, et entendre leurs remarques et / ou préoccupations. Ces entretiens sont menés sur la base de critères fixés par le Conseil municipal. Il est proposé d'adopter le modèle proposé par le Centre de gestion. Ce modèle est adopté à l'unanimité.

- **Recensement - Abrogation des délibérations**

Le recensement est annulé en raison du contexte sanitaire. Les délibérations sont donc abrogées à l'unanimité.

- **ZA - Mise à disposition de la COVATI**

Les zones d'activité relèvent de la compétence de la COVATI. Néanmoins, ce transfert de compétence a été retardé par une convention de gestion signée avec la COVATI car la Commune n'avait pas encore vendu tous les terrains de la zone des carrières. Ce sera chose faite avant la fin du mois de décembre, date à laquelle la convention arrive à son terme. Il n'y a donc pas lieu de renouveler cette convention. Le transfert de compétences peut se faire de deux manières : une vente à l'euro symbolique ou une simple mise à disposition. Dans la mesure où nous serons la première commune à procéder au transfert, il est pour l'instant plus sage d'opter pour la simple mise à disposition laquelle n'a pas pour effet de procéder à un transfert de propriété. La proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Affaires diverses**

- Point sur la maison repeinte au 20 rue Montmeroux : un entretien a eu lieu entre les propriétaires, le maire et le troisième adjoint. La déclaration préalable mentionnait un "Enduit béton, couleur pierre". A aucun moment, l'ambiguïté de la formulation n'a été soulevée, pas même par l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux sont donc de ce fait réputés avoir été réalisés conformément à l'autorisation obtenue.

- Il serait nécessaire de revoir le PLU sur certains points, comme par exemple l'interdiction des brises vues en zone UA. Nous allons nous renseigner pour savoir s'il est possible de recourir à une modification simplifiée.

- Madame Françoise DANIEL sera en arrêt à partir de janvier. Jessica LOMBARDO a accepté de la remplacer.

- Des problèmes de stationnement sur des trottoirs persistent. A la COVATI, une réflexion est en cours avec l'ASVP pour prévoir des interventions en fin de journée et le week-end.

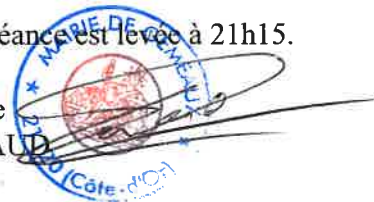
- Intervention de Monsieur le conseiller Michel NOLD qui souhaite savoir où en sont les travaux de la fibre. Selon les dernières informations que nous avons, la reprise des travaux reprendra en Janvier. Plus de la moitié du village est déjà prête à être raccordée.

- Intervention de Madame la conseillère Séverine RENAUD: où en est la situation avec le locataire qui ne paie pas ses loyers ? Il est rappelé que pour tenter de trouver une solution dans la bonne entente tout en enclenchant la première étape de la procédure d'expulsion, le maire a fait appel au conciliateur de justice. Le locataire défaillant a accepté de signer une convention dans laquelle il s'engageait d'abord à verser 2 000€ puis à épurer le solde de sa dette sur un délai de trois ans. Malheureusement, ce dernier engagement n'est pas tenu, les échéances ne sont pas payées. La procédure va donc suivre son cours.

- Intervention de Madame Marie-Jeanne Bernier: qu'en est-il des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h qui devaient être installés rue Lazare Carnot ? Ces panneaux n'ont pas été installés pour deux raisons. La première tient à la difficulté de trouver des emplacements satisfaisants sans avoir à solliciter les propriétaires pour les fixer sur les façades. La seconde tient au fait que le maire réfléchit à passer la quasi-totalité du village à une limitation à 30 km/h. En effet, force est de constater qu'à l'heure actuelle, la majorité des voies sont concernées par une telle limitation de vitesse. Dès lors, il serait plus satisfaisant d'avoir une seule règle, ce qui permettrait d'éliminer des panneaux qui entachent notre cadre de vie. Si cette voie est retenue, seules la D74 et une partie de la route du logis échapperont à cette limitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire
Steve RENAUD



Le registre des délibérations peut être librement consulté en mairie.